



CONSEIL COMMUNAL  
1270 TRELEX

**PROCES-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 31 MARS 2021**

Le Président, Monsieur François VAUTIER, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun, à la presse et à la secrétaire municipale, Madame Lucia SUVÀ.

Il rappelle que le port du masque est obligatoire durant la séance et que les personnes souhaitant s'exprimer disposent d'un micro devant l'assemblée. Le retrait du masque est possible dans ce cas.

Il communique une modification dans l'ordre du jour de la séance : le point 9, rapport de la Commission ad hoc Refuge forestier, a été retiré sur demande de la Municipalité (commentaire en point 9).

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11.12.2020 – 3. Communication(s) du Président – 4. **Préavis n° 1/2021** Traitement et indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026 – 5. **Proposition du Bureau du Conseil communal** Vacations du Conseil communal pour la législature 2021-2026 – 6. **Préavis n° 2/2021** Demande d'un crédit de CHF 75'400.00 destiné à financer l'aménagement d'un trottoir et la mise en sens unique de la rue de la Gare – 7. Validation par le Conseil de la composition de la Commission ad hoc pour la réfection de la place de jeux – 8. **Préavis n° 3/2021** Demande d'un crédit de CHF 95'000.00 destiné à financer la réfection de la place de jeux – 9. Mention des préavis à venir – 10. Communication(s) de la Municipalité – 11. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 12. Propositions individuelles et divers.

**1. Appel**

36 conseillers présents, 6 conseillers excusés et 1 conseiller absent.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11.12.2020**

Le Président demande s'il y a des commentaires. Monsieur Roman DAEPPEN demande une correction en page 4, au 2<sup>ème</sup> tiret concernant le rapport de la COFIN, modifié ainsi : « La seule part « maîtrisable » est limitée à 33% soit environ CHF 4 millions. La facture sociale et la péréquation cantonale sont hors du périmètre cantonal sous contrôle communal ». La modification est prise en compte.

Au sujet de la création de commissions, M. DAEPPEN souhaite connaître la distinction entre commissions de surveillance, thématiques et ad hoc et si, en l'absence de spécification, une commission est d'emblée permanente. Il demande pourquoi la Commission Climat, énergie et durabilité n'est pas classée comme une commission ad hoc.

Le Président lui répond que, selon la Loi sur les communes, une commission thématique ou permanente est nommée pour toute la durée de la législature, une commission ad hoc répond à un préavis ponctuel. La Commission Climat, énergie et durabilité a été nommée pour toute la durée d'une législature et peut être amenée à se prononcer sur plusieurs préavis. Le Vice-Président M. Christophe HABISREUTINGER ajoute que cette commission a été créée par le Conseil communal pour faire avancer cette thématique.

D'accord avec ces explications, M. DAEPPEN craint néanmoins un effet *millefeuille* bureaucratique et souhaite une réflexion sur l'organisation et les compétences de cette commission, afin d'éviter le risque de la solliciter à tout moment. En l'absence de définition de sa finalité et de son mode opératoire, il se dit insatisfait de son caractère permanent. Il aurait souhaité que ses missions soient précisées avant qu'elle soit instaurée comme thématique.

M. VAUTIER maintient le statut de cette commission qui va exister pour la durée de la législature 2021-2026. Ceci mis à part, la décision de convoquer une commission ou une autre pour examiner les préavis est du ressort de la Municipalité et du Bureau, ce que confirme le Syndic.

M. DAEPPEN s'interroge sur la segmentation d'une nouvelle commission ad hoc telle que mentionnée au point 7 du présent ordre du jour.

Le Président maintient que cette commission est pertinente pour examiner le projet spécifique en question. Il donnera des informations ultérieurement sur sa nomination.

En l'absence de commentaire additionnel, le Président procède au vote : le procès-verbal est approuvé à une très large majorité. Le Président remercie la secrétaire et le vice-président qui l'avait remplacé.

### **3. Communication(s) du Président**

M. le Président communique au Conseil les points suivants :

- Élections communales du 7 mars 2021, avec 3 objets de votation : elles ont été l'objet d'une importante organisation qui a dû intégrer les directives astreignantes sur la pandémie. Il remercie les 18 scrutateurs et scrutatrices, qui se sont rendu disponibles de bonne grâce et qui ont effectué un excellent travail. Trélex a été l'une des premières communes à conseil communal à rendre ses résultats à la Préfecture. Il félicite les personnes élues, soit 45 conseillers communaux, 3 suppléants et les 5 municipaux. Il reste 8 places à pourvoir à la suppléance, la liste d'inscription est accessible au Greffe jusqu'au 6 avril à midi. Une élection tacite serait envisagée. Le dépôt de candidature au poste de syndic court au même délai et, pour l'instant, M. HOFMANN est seul candidat.
- Assermentation du nouveau Conseil lundi 14 juin 2021 : elle sera suivie d'une séance du Conseil pour nommer la constitution du Bureau et des commissions. Auparavant, les nouveaux conseillers et conseillères recevront un courrier les invitant à émettre un choix entre 3 commissions. Il revient au Bureau de répartir les personnes le mieux possible, en veillant à mélanger anciens et nouveaux membres. Le règlement communal prévoit que le Bureau propose les commissions et le Conseil communal valide ce choix. Le Président prie les personnes élues de réserver la date.
- Manifestations 2021 : en accord avec la Municipalité, décision a été prise de renoncer à la traditionnelle sortie récréative du Conseil en fin de législature prévue au 5 juin, en raison de la pandémie. Il est également de tradition d'organiser une visite des biens communaux et alpages avec le nouveau Conseil et les aînés. Exceptionnellement, se réuniront ancien et nouveau Conseils, à la date du 11 septembre. Le Président prie de réserver la date et des informations suivront.
- Initiative SOS Communes : les initiants proviennent de plusieurs communes du District et ont demandé les coordonnées des membres des conseils. Par souci de confidentialité, le Bureau préfère mettre des feuilles d'initiative à disposition auprès de la secrétaire en fin de séance.
- Procédure de communication entre les commissions et la Municipalité : le Bureau a décidé avec la Municipalité que le Greffe procède à la convocation, avec copie au président et à la secrétaire du Conseil. De même, une commission souhaitant interpeler la Municipalité s'adresse au Greffe, avec copie au président et à la secrétaire. Tout échange doit suivre ce principe.
- Commission ad hoc pour la réfection de la place de jeux : la création de cette commission répond à une approche pragmatique du Bureau face au préavis de la Municipalité ; selon le Règlement, la validation par le Conseil communal est nécessaire.

#### **4. Préavis n° 1/2021 Traitement et indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026**

M. le Président rappelle qu'il est d'usage de faire valider par le Conseil les rétributions de la Municipalité pour la législature suivante. Il donne la parole à M. HOFMANN.

Le Syndic signale que la Loi sur les communes prévoit que cet objet soit présenté au Conseil à chaque législature. La Municipalité s'est penchée sur les changements intervenant dans le travail de municipal ces dernières années (lui-même dispose d'un recul de 20 ans), par exemple des séances qui se tiennent souvent en journée en plus de la soirée, des aspects juridiques et techniques plus prononcés. Dans la recherche de candidats pour s'investir, la rémunération a une influence. Dans la région, un groupe de travail s'est formé il y a six ans pour uniformiser les pratiques. À Trélex, il s'avère que le taux horaire est inférieur à celui d'autres communes, tandis que le forfait est plus élevé. La Municipalité propose de maintenir inchangées indemnités fixes et vacations, d'augmenter de CHF 0,70 à CHF 0,80 l'indemnité kilométrique et d'ajouter une assurance pour perte de gain en cas de maladie. Le coût supplémentaire pour 2021 est évalué à CHF 1125.-/an. Il prie le Conseil d'accepter le préavis.

Le Président remercie et donne la parole au rapporteur de la Commission des finances, Monsieur Roman DAEPEN, qui lit le rapport. Pour la COFIN, les propositions de la Municipalité paraissent fondées, elle estime que l'enveloppe globale des rémunérations est similaire à celle des autres communes et représente une charge justifiée pour l'exercice des tâches municipales. Le surcoût total estimé à CHF 1'125.- par rapport au budget est considéré comme acceptable au vu des faibles montants en jeu. La Commission recommande au Conseil d'accepter cette proposition.

Le Président remercie et ouvre la discussion.

M. Christophe HABISREUTINGER demande si la couverture de l'APG court dès le premier jour. Le Syndic lui répond que la couverture démarre au 30<sup>ème</sup> jour, comme pour le personnel communal.

En l'absence de remarque supplémentaire de l'assemblée, le Président passe au vote.

**Le préavis n° 1/2021 est accepté à l'unanimité.**

#### **5. Proposition du Bureau du Conseil communal Vacances du Conseil communal pour la législature 2021-2026**

Le Président présente le document. Il précise qu'une comparaison des systèmes de rémunération menée entre les Conseils des communes environnantes a fait apparaître une grande hétérogénéité parmi les montants des vacations et des indemnités forfaitaires. Par exemple, le montant des vacations horaires est inchangé à Trélex à CHF 40.- depuis 10 ans, tandis qu'il oscille ailleurs entre CHF 40.- et 50.- ; les dimanches de votations-élections sont par exemple ici rétribués selon un forfait, là certaines charges de la secrétaire viennent en sus des vacations courantes à Trélex. Estimant raisonnable de se situer dans la moyenne, le Bureau propose d'augmenter les vacations à CHF 45.-, de maintenir le montant du jeton de présence à CHF 5.-, d'augmenter l'indemnité forfaitaire des séances du Conseil pour le Président à CHF 250.- (recouvrant la préparation, la tenue de la séance et les travaux administratifs). Ces propositions peuvent être amendées par le Conseil en cas de désaccord. Pour la secrétaire, un cahier des charges révisé précisera ce que couvrent le forfait et les vacations.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances, Monsieur DAEPEN. La COFIN relève la large diversité parmi les traitements et indemnités des délibérants des communes environnantes. Elle estime que la proposition est claire et transparente. L'augmentation relevée peut être considérée comme un alignement médian sur le plan régional et entraîne un surcoût entre CHF 1'500-2'000.-/an. Elle rappelle que le système consiste surtout en un défraiement et pas une incitation à cumuler des représentations dans plusieurs commissions. La Commission recommande au Conseil communal d'accepter la proposition du Bureau.

Le Président remercie et ouvre la discussion. M. Marcello ALLECA demande de préciser la distinction entre président et vice-présidents (première rangée du tableau). M. VAUTIER explique que le montant pour le vice-président est prévu en cas de remplacement du président pour la séance du Conseil.

M. DAEPPEN intervient pour demander au Bureau de veiller au risque de surreprésentation de certains membres, au moment de la nomination des commissions pour la nouvelle législature. Il souhaite que les quinze nouveaux élus/es aient toute leur chance et que l'on veuille à une représentation équitable de la diversité des idées. Le Président le remercie pour cette remarque. Les souhaits émis seront pris en compte dans la mesure du possible. Il rappelle qu'en cinq ans de législature des changements sont inévitables. L'objectif est que chaque membre siège dans une commission. La séance du Conseil suivant l'assermentation sera consacrée à des discussions sur le sujet.

En l'absence de question supplémentaire, M. le Président passe au vote.

**La proposition du Bureau est acceptée à l'unanimité.** Le Président remercie pour la confiance accordée.

#### **6. Préavis n° 2/2021 Demande d'un crédit de CHF 75'400.00 destiné à financer l'aménagement d'un trottoir et la mise en sens unique de la rue de la Gare**

Le Président donne la parole à M. Cédric MARZER. En préambule, le Municipal explique que ce préavis s'inscrit dans la stratégie générale de projets à venir de la Municipalité, qui vise à conserver le trafic routier sur les grands axes et à donner plus de place aux piétons et aux vélos. Le projet se veut non surdimensionné, avec construction d'un trottoir et adaptation du marquage en conséquence. Pour les piétons, le virage rue de la Gare-passage Duboulet est dangereux. Créer un trottoir et déplacer le marquage permettront également aux vélos de circuler dans les deux sens, tandis que les voitures prendront seulement le sens montant. Il montre sur le plan projeté sur écran en quoi consisteront les réalisations (en mauve sur le plan annexé au préavis).

Le Président remercie et passe la parole à la rapporteuse de la Commission Sécurité-village, Mme Paulette BAIL, qui rappelle les trois objectifs du projet : renforcer et sécuriser les cheminements piétonniers à la rue de la Gare, offrir une continuité piétonne dans cette rue et calmer le trafic en dissuadant le trafic de transit. Pour cette Commission, la création d'un trottoir et d'un sens unique sont des mesures propres à améliorer la sécurité des usagers.

Le Président la remercie et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. DAEPPEN, pour qui le projet est fondé. Elle est d'accord avec les mesures envisagées, jugeant que l'absence d'un programme d'entretien périodique ou de mise aux normes n'entraîne pas la nécessité de mesures esthétiques. Elle met en exergue une action ciblée pour répondre à des objectifs fonctionnels, que sont la sécurité et une forme d'optimisation pour canaliser le trafic. Enfin, le niveau du Fonds de réserve pour investissements futurs n° 9282.40, avec environ CHF 3 millions, est suffisamment doté pour cette dépense. En conclusion, la COFIN recommande au Conseil d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion. M. Stéphane DOEBELI demande la raison pour laquelle le trottoir ne serait pas prolongé et si un passage pour piétons est envisagé.

M. MARZER lui répond qu'il n'est pas habituel de placer un passage pour piétons en zone 30 et qu'il y a une certaine logique à interrompre le trottoir au droit de l'extrémité du mur.

M. Stephan WENGER se demande si ce projet ne présente pas une fausse bonne idée, en expliquant que le comportement des gens en zone 30 mixte est plus prudent que lorsque la zone est compartimentée. S'appuyant sur un document du TCS sur la manière d'aménager des zones 30, il a relevé que l'on obtient de meilleurs résultats en supprimant les trottoirs dans les zones de rencontre et en rendant l'espace mixte. Il préconise un bon marquage à l'entrée de la zone, le rétrécissement de l'espace et des obstacles (grandes jardinières par exemple). Par conséquent, il propose de voter le renvoi du préavis et souhaite que la Commission construction-urbanisme soit sollicitée, également pour discuter de l'aménagement plus large des espaces urbains de la commune.

Le Président le remercie pour cette intervention et donne la parole au Municipal, qui met l'accent sur la recherche d'une solution limitant les coûts et correspondant à celle de spécialistes d'aménagements de voirie. Il cite en particulier la zone de la courbe du mur que les voitures ne doivent pas raser, même à vitesse réduite. Le principe a été de s'assurer de la sécurité des piétons à cet endroit précis et le trottoir comme espace réservé a semblé la meilleure façon de remplir la condition. M. le Syndic ajoute que le

partage de l'espace est une réponse à la mauvaise visibilité à la bifurcation et à l'angle du mur, cet aspect est central pour la mise en sécurité des piétons.

Pour M. WENGER, placer des obstacles dans les angles morts des Passage Duboulet et Coin Greinge offre un meilleur effet qu'un trottoir, pas nécessairement cher. Pour lui, la largeur de la rue (4 m.) s'assimile à un « boulevard » par rapport à celle du trottoir (1,50 m.) où il faudrait cheminer en file indienne.

Pour M. MARZER, du point de vue des aspects techniques, l'on peut envisager par exemple de planter des poteaux. Concernant la largeur de la rue, la réglementation ne permet pas de faire une bande cyclable à la descente, quoiqu'elle soit en train d'évoluer. Il explique que le profil de la bordure (en biais ou droit) sera de 3 à 4 cm de dénivelé, franchissable par une voiture pour faciliter le croisement.

Diverses remarques et interrogations surgissent dans l'assemblée sur la hauteur et la largeur prévues pour le trottoir, la largeur de la rue, l'emplacement, la signalétique et le sens d'une piste cyclable.

Après avoir largement donné la parole à l'assemblée, le Président met un terme aux discussions.

M. WENGER maintenant sa demande de renvoi, il la soumet au vote.

**Le préavis n° 2/2021 est renvoyé à la Municipalité par 26 voix, 8 avis contraires et 2 abstentions.**

#### **7. Validation par le Conseil de la composition de la Commission ad hoc pour la réfection de la place de jeux**

Ayant expliqué la raison de la création de cette commission dans ces communications (point 3), le Président ajoute que la composition proposée est :

Mesdames Sarah BERNEY et Barbara HENRY et Monsieur Stephan WENGER.

Soumise au vote du Conseil, elle est acceptée à une très large majorité avec 1 abstention.

#### **8. Préavis n° 3/2021 Demande d'un crédit de CHF 95'000.00 destiné à financer la réfection de la place de jeux**

Le Président donne la parole au Municipal M. Philippe DEPIERRE qui présente le projet. Il consiste en la rénovation de la place de jeux sur la parcelle 386 qui date de 2009 et la création de nouveaux jeux, après une désaffectation partielle en 2019 pour raison de sécurité. Sont prévus une tour à grimper, un toboggan, un parcours d'équilibre en dix éléments, une balançoire « nid d'oiseau » et une balançoire double. Un accent particulier a été mis sur l'utilisation de matériaux dits durables, comme des copeaux de bois au sol (au lieu de tartan, résine synthétique) et le bois de robinier pour les jeux. Celui-ci présente l'avantage d'être imputrescible, dépourvu d'échardes, d'être suisse et sous garantie dix ans. Pour garantir la sécurité des installations, le sol sera aménagé en fonction de la hauteur de chute des éléments. Des bancs et une table en bois des forêts de Trélex seront construits par notre équipe forestière. En dehors des zones de jeux, le sol sera engazonné. Tous les jeux répondent aux normes en vigueur et une certification finale sera apportée par un bureau de contrôle. M. DEPIERRE sollicite l'approbation de ce préavis par le Conseil.

Le Président donne la parole à M. Stephan WENGER qui s'exprime pour la nouvelle Commission ad hoc. Il précise que ses collègues et lui ont accepté le mandat pour faciliter le processus du préavis. Les informations reçues et les réponses aux questions posées au Syndic et à M. DEPIERRE leur ont donné pleine satisfaction. Ils sont satisfaits en particulier des divers choix opérés pour ce projet, les modules de jeux adaptés à un large public, le caractère écologique des matériaux et la limitation du plastique au maximum. Cette place de jeux constitue le seul espace de rencontre et ils ont suggéré à la Municipalité l'ajout de mobilier tel que bancs et tables, qui a été accepté, et une poubelle. Sans en avoir analysé les modalités de rentabilité, elle estime un débit de boisson bienvenu, par exemple avec une roulotte durant les beaux jours, avec WC ou toilettes sèches. Il conviendrait aussi de réaliser un entretien standard du terrain de basket. Ils apprécient que le mandat ait été confié à une entreprise sise dans la commune et relève le meilleur rapport qualité-prix de ce projet.

La Commission s'est également penchée sur l'exploitation de l'entier de la parcelle et de ses zones inexploitées avec des projets restant à définir, notamment pour l'est de la parcelle, vers le bocage, pour le parking et pour la zone occupée par la rampe de skate.

Par ailleurs, elle souhaite que la Municipalité développe un projet complémentaire pour les adolescents et suggère par exemple fitness et crossfit en plein air, table de ping-pong en béton/acier, tyrolienne.

En conclusion, la Commission ad hoc estime le projet bien réfléchi et en recommande l'acceptation.

Le Président remercie et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. DAEPPEN. La COFIN relève que cette place de jeux complète les espaces ludiques existants et qu'elle s'inscrit dans les prestations que souhaite offrir la commune. Son coût élevé s'explique par le type, la qualité et la provenance des matériaux. L'entretien sous garantie dix ans est estimé à CHF 500 à 1000/an. Un surcoût dû au vandalisme est possible sur les cordages. La COFIN estime que le niveau du Fonds de réserve pour investissements futurs n° 9282.40, avec environ CHF 3 millions, est suffisamment doté pour cette dépense. Elle recommande au Conseil d'accepter ce préavis. À titre personnel, M. DAEPPEN ajoute qu'il a été surpris que la Commission construction-urbanisme n'ait pas été invitée à s'exprimer, car le projet présente à ses yeux des caractéristiques hybrides.

Le Président et le Syndic confirment que la question s'est posée de convoquer cette commission. La réflexion s'est centrée sur l'absence de bâtiment et la volonté de se concentrer sur ce projet spécifique.

M. Jean-Robert AEBI soulève qu'il avait été question de déplacer cette place de jeux en raison du bruit. Le Syndic explique qu'une autre utilisation envisagée du bout de la parcelle 386 sera bientôt présentée.

À la question de M. Jean-Marie AUBERT sur le prestataire de services, M. DEPIERRE répond qu'il s'agit de l'entreprise Denis SIPPEL SA.

En l'absence de question supplémentaire, le Président passe au vote.

**Le préavis n° 3/2021 est accepté à une très large majorité, avec 1 refus.**

#### **9. Mention des préavis à venir**

Le Président donne la parole à Monsieur Pierre HOFMANN, Syndic. En premier lieu, le Syndic explique brièvement la suppression du point sur le rapport de la Commission ad hoc Refuge forestier : l'option retenue, la deuxième, doit encore être étayée et une nouvelle visite est prévue fin avril-début mai.

Par une présentation à l'écran, les Municipaux commentent les préavis prévus au Conseil du 23 juin :

- Tour de l'Horloge : M. DEPIERRE explique que l'analyse des revêtements des façades et des murs intérieurs par le service des Monuments historiques a débouché sur un rapport préliminaire, un relevé géométrique de la Tour et une étude sur l'éclairage. Une fois le devis réalisé, la Municipalité rencontrera les commissions.
- NStCM : le Syndic informe de la prochaine signature de la convention pour présenter ce préavis.
- Ferme Paul : M. DEPIERRE communique que le projet avec Mme RODIN n'est pas encore bien défini.
- Bâtiment de la parcelle 129 : la Municipalité a rencontré la Fondation Equitim et visité deux de ses projets, l'un terminé à Cossonay, l'autre en construction à Blonay. M. DEPIERRE annonce la prochaine réunion avec les commissions sur deux préavis : la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent et l'achat de places de parking souterraines au centre du village.
- Comptes et Rapport de Gestion 2020 : les comptes seront finalisés dès l'approbation de ceux des associations intercommunales et le décompte final de la facture sociale.
- Arrêté d'imposition 2022
- Groupement forestier : Mme GIROD explique que la proposition de modification de la délimitation des triages forestiers du 12<sup>e</sup> arrondissement est en attente de validation auprès de la DGE. Une fois cette modification validée par le Conseil d'Etat, le préavis concernant l'intégration dans le groupement forestier La Colline pourra être soumis au Conseil communal.

- Pose de nouvelles conduites EU, EC, ESP entre le Chemin des Santous et le Chemin Bellevue : M. MARZER informe qu'il s'agit de séparation des eaux claires.
- Modération du trafic au Chemin des Santous et aménagement provisoire de la Ruelle à Tonton : M. MARZER informe que la Ruelle Tonton sera mise en impasse sans mise à l'enquête à titre d'essai.

Le Président remercie la Municipalité et précise qu'en juin se tiendront deux séances du Conseil : c'est le 23 juin que le Conseil se réunira dans sa composition actuelle pour la dernière fois et qu'il traitera les préavis annoncés ; le 14 juin, le nouveau Conseil n'en traitera pas.

#### **10. Communication(s) de la Municipalité**

M. le Syndic rappelle le caractère exceptionnel de l'année 2020, que chacun gardera à l'esprit, et le travail accompli par les municipaux et l'administration communale. Le premier trimestre 2021 a surtout été marqué par les événements suivants : la préparation et l'organisation des élections communales ; un nouveau semi-confinement avec télétravail ; l'engagement d'un concierge à 100% qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> mai et qui sera présenté au Conseil le 23 juin ; la distribution avec les *Festifs* de 115 fondues aux aînés de Trélex reconnaissants, en remplacement du traditionnel repas.

Par ailleurs, la Municipalité a entamé une réflexion sur la transition énergétique de la commune. L'y ont incitée le refus du chauffage électrique de l'église en 2020 et la création de la Commission Climat, énergie et durabilité. Elle s'appuie sur la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et les travaux de la Commission cantonale Plan-climat. Cantons et Confédération veulent impliquer les communes dans les enjeux climatiques, car elles détiennent des compétences. Le fer de lance du programme de la législature 2021-2026 sera de proposer aux habitants un accompagnement à la transition, passant par l'information, la promotion d'énergies renouvelables et de l'aide pour faciliter le choix. Le processus envisage d'établir un inventaire des données pour faire un bilan énergétique de la commune, adresser une demande de financement au Canton (50% seraient financés), puis analyser les résultats. Les objectifs de l'inventaire seront définis, puis des mesures concrètes mises en place. La Municipalité souhaite impliquer le Conseil, la Commission Climat-énergie, voire la population. Pour cela, elle souhaite se faire accompagner par un mandataire et communiquera à cet égard au Conseil de juin.

Il remercie l'assemblée d'avoir accepté deux des trois préavis et précise que la Municipalité est sensible aux points signalés par la Commission ad hoc réfection place de jeux. Elle cherchera des améliorations.

Interpelée par courriel par un membre de la Commission Construction-urbanisme, Mme Evelyne VOGEL communique que le calendrier des travaux du PACOM, accepté en avril 2019, n'a pu être tenu en 2020. En cause les restrictions pandémiques et une municipalité à quatre les six premiers mois. Les travaux en sont maintenant à peu près à la moitié, avec une coordination à effectuer avec le Canton, préalable pour rencontrer la Commission. Mme VOGEL prévient que la marge de manœuvre sera faible.

M. Cédric MARZER communique que la Municipalité avait été consultée par Paléo sur la formule de l'édition 2021 sur cinq semaines. Elle avait informé la direction de l'inquiétude pour les horaires et les nuisances. La position en général est que Trélex est attaché à Paléo mais veut s'assurer que le festival ne s'étende pas dans l'espace et le temps. On vient d'apprendre que Paléo n'aura pas lieu.

M. Pierre HOFMANN informe de la situation actuelle de la gravière en forêt : sur les 30'000 m<sup>3</sup> de graviers prévus au budget, 19'425 m<sup>3</sup> ont été extraits. L'année 2020 fut difficile pour l'économie, comme évoqué au Conseil du 11.12.2020. Depuis le début 2021, des travaux de remblai ont remplacé l'extraction et l'entreprise RONCHI a demandé un arrêt de l'extraction sur 2021-2022, faisant valoir le remplacement du système de lavage de gravier obsolète. La Municipalité est en pourparlers avec RONCHI sur le montant à rétrocéder par rapport au budget et s'assure des termes de la convention.

La situation du site de la Coque reste bloquée, dans l'attente de la position du Tribunal des baux, dont le représentant juridique du Canton n'a pas de nouvelle.

M. Philippe DEPIERRE apporte la réponse de la directrice pédagogique de l'UAPE à la question de M. WENGER sur l'utilisation du plastique à l'école : les repas de midi sont livrés dans des bacs en inox ; le yaourt est parfois conditionné sous plastique à vide d'air de plusieurs litres ; les assiettes sont en porcelaine, les couverts en métal et les verres en verre ; les autres denrées alimentaires sont livrées par

Le Shop. Lors des fêtes (Noël, fin d'année), avec 120 à 150 personnes, des assiettes et verres en plastique sont utilisés.

M. WENGER trouve dommage que la Commune ne fasse pas plus d'effort, par exemple en louant la vaisselle, et demande d'être conséquent avec le programme énergétique annoncé. M. DEPIERRE lui répond qu'il va étudier le problème, mais qu'une solution sans plastique coûterait plus cher.

Mme Evelina GIROD signale que des panneaux explicatifs ont été apposés au Verger Duboulet en face de la gare. Dès que les arbres fleuriront, chacun d'eux portera une étiquette pour spécifier l'espèce. Elle remercie pour son travail M. Werner REUST, ingénieur agronome et membre du Conseil.

#### **11. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales**

**Région de Nyon** : Mme Evelyne VOGEL annonce la mise en ligne d'une minisérie de trois vidéos sur le site internet et sur NRTV, expliquant de manière simple et claire des projets menés dans le District grâce au Grand Genève : *60 secondes sur les itinéraires sécurisés pour cyclistes, 60 secondes sur la ligne de bus Gex-Divonne-Nyon, 60 secondes sur le concept transition écologique.*

En encouragement de l'ouverture de Télé-Dôle cet hiver, l'intervention de Région de Nyon a entraîné un coup de projecteur sur notre domaine de montagne avec 65 articles et reportages, ici et au-delà des frontières, jusqu'à Bangkok (skieur thaïlandais) !

Dans le cadre d'un soutien à l'économie locale et au tourisme en ce temps de pandémie, Région de Nyon a financé la gratuité de la 3<sup>ème</sup> nuit ainsi que des bons restaurants d'un montant de CHF 50. Au total, ont été engagés CHF 362'317.00 dont CHF 50'889.00 investis dans la promotion.

En dernier lieu, Mme VOGEL encourage la population à participer au sondage grand public *Inventons la Givrine de demain*, en ligne jusqu'en mai.

**AISGE** : M. François VAUTIER communique que le Codir est très actif avec le traitement de quatre préavis en mars et sept en avril, portant sur l'achat de portakabines, la création d'un centre de jeunes à Genolier, un crédit pour équiper 26 classes avec un système interactif, un crédit pour la pose de 22 caméras de surveillance à Genolier, les comptes, les indemnités des membres du Codir et les vacances des délégués.

#### **12. Propositions individuelles et divers**

M. Pierre-André CUVIT fait part d'une situation qu'il estime imprécise pour un privé et entrepreneur de la région. Une circulaire de la Commune reçue en mars porte sur l'utilisation de la déchetterie intercommunale et stipule que les déchets professionnels n'y ont pas lieu d'être. L'accès à la déchetterie est refusé en l'absence de macaron privé (élimination de déchets non professionnels) ou en cas de « volume dépassant manifestement la quantité d'un ménage privé ». Il estime que ces termes prêtent à confusion et que la circulaire devrait être plus claire. Il explique qu'à son passage récent pour se débarrasser d'une quantité raisonnable de déchets autorisés, il a été accueilli sèchement par le responsable des lieux. Il estime la directive mal venue en temps de Covid et demande à la Municipalité comment le préposé est censé distinguer déchets privés et professionnels.

M. MARZER lui répond que la Municipalité s'est vu obligée de mettre des limites à la suite des volumes importants de carton et de plastique déposés chaque semaine par des entreprises. La circulaire est claire pour lui, car la règle tourne autour de la question du volume. Il veillera néanmoins à ce que le surveillant fasse preuve de sang-froid devant ces situations.

M. Marcello ALLECA, en tant que riverain du chemin de fer, est informé d'importants travaux prévus avec doublement des voies et réfection du passage à niveau. Il demande si la Commune peut communiquer à cet égard et encourage le NStCM à organiser une information publique.

M. le Syndic lui répond que les plans du chemin de fer ne sont pas encore définitifs, le NStCM n'a pas communiqué quels propriétaires seront touchés par le chantier (expropriation ou chantier). Des travaux importants sont prévus à la gare ainsi que sur l'ensemble des passages à niveau. La Commune pourra être amenée à financer jusqu'à 50% de ces travaux.

Constatant que la parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la séance en souhaitant à l'assemblée de belles fêtes de Pâques. Il se réjouit de retrouver les élus et élues à la séance d'assermentation.

La séance est close à 22h40.



Le Président



La secrétaire

Trélex, le 19.04.2021 / cdp